

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 1^{er} novembre 2002
au Centre Mondial du Cyclisme à Aigle, 19 heures

Madame Viviane PAVILLARD, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse, Madame l'Huissière ainsi que Madame la Secrétaire. Elle remercie chacun pour sa présence à cette séance du conseil communal.

C'est au vu du développement et de l'intérêt que notre commune porte à ce qui se fait ailleurs ainsi qu'à l'interaction des divers partenaires du développement touristique, économique et hôtelier avec le centre mondial du cyclisme que notre Présidente a souhaité organiser un conseil extra-muros dans ce centre. Elle remercie la Municipalité pour sa collaboration et Monsieur Reynold LOCCA du CMC pour nous avoir guidé et offert la visite, ainsi que la Municipalité de la Commune d'Aigle pour le vin d'honneur qui nous sera offert à l'issue de cette séance. Le Président du Conseil communal, représentant des autorités, Monsieur Charles MENAL, nous rejoindra pour la partie récréative.

Sont excusés : Mesdames Claudine CHESAUX, Anne-France MELCHIOR, Isabelle SAUSER, Evelyne TISSOT et Messieurs David BARROUD, Jean-Marc GERBER, Henri JAQUET, Charles MARQUIS et Eric VAGNIERES.

Est absent : Monsieur Sebastiano TAMBURELLO

L'appel fait constater la présence de 35 conseillers. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 8 août 2002 a été adressé à chaque conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire. La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour qui sera suivi tel que proposé.

1.- COMMUNICATIONS DU BUREAU

Madame la Présidente a reçu trois lettres et nous en donne lecture.

La première émane de Madame Sabine KUNZ de Prilly concernant le problème des enfants dits « hyperactifs » traités à la ritaline et les effets graves provoqués par la prise de cette dernière. Elle a constaté que de plus en plus d'enfants scolarisés sont étiquetés et se voient prescrire de dangereuses substances. Au vu de la situation actuelle, elle demande que parents et enseignants soient informés correctement de ces dangers.

La deuxième lettre est adressée à l'Organisme Médico-Social Vaudois à Lausanne de la part du Conseil communal de la Commune de Lavey-Morcles concernant l'augmentation de Fr. 7.60

par habitant de la contribution communale au programme d'aide et de soins à domicile. Cette intervention a pour but de faire prendre conscience à l'Administration cantonale et à l'OMSV que si ces frais deviennent trop élevés, ils empêcheront toute marge de manœuvre dans le domaine communal.

La troisième correspondance est adressée par le Golf Club de Villars à Madame Viviane PAVILLARD. Monsieur Gustave CHABLE, Directeur, désire nous faire découvrir un nouveau site et invite le Conseil communal à une initiation de golf.

La saison étant terminée, Madame la Présidente a eu confirmation que l'invitation était reportée à la saison prochaine, dès le 25 mai, l'inauguration officielle étant fixée au 20 septembre 2003.

L'Association romande et tessinoise des chefs de sécurité et patrouilleurs a eu lieu le 22 septembre au restaurant Kuklos, présidée par Monsieur Robert BOLOGNESI. Madame la Présidente a eu le plaisir de représenter notre Commune et Messieurs Thierry JEANNINGROS et Gilles COTTET représentaient respectivement le tourisme et les remontées mécaniques de notre station.

Tous très concernés par la sécurité de nos hôtes, nous avons compris que cette association avait comme principal objectif de faire le maximum pour la formation continue afin d'améliorer la qualité des interventions dans ce domaine.

Les résultats des votations du 22 septembre sont les suivants :

Votations fédérales :

L'initiative sur l'or égalité 199 oui et 199 non
contre-projet refusé par 220 non contre 182 oui

A la question subsidiaire, l'initiative a obtenu 196 voix et le contre-projet 193.

La loi sur le marché de l'électricité a été refusée par 285 non contre 122 oui

Votation cantonale :

La nouvelle constitution a été acceptée par 211 oui contre 189 non

Pour la 2^{ème} fois, la nouvelle formule de vote a été utilisée et le taux de participation s'est élevé à 38,5% pour les fédérales et 38,7% pour la cantonale. La rampe des 40% est espérée pour le 24 novembre prochain !

Décès et naissances

Plusieurs décès sont malheureusement survenus dans notre commune depuis le dernier conseil, ceux de Mesdames et Messieurs William PERNET, papa de notre ancienne conseillère communale Maryvonne SCALZONE, Emile DUFRESNE, papa de Raymond DUFRESNE, ancien conseiller communal et technicien de notre commune, Ernest SCHNEEBERGER, papa de notre conseillère communale Claudine CHESAUX, Florence KUNZ, Manuel ANDRADE, Albert LAMBELET, Eddy LAREY et par ailleurs Monsieur GIL, habitant de Perpignan et papa de Jean-Michel GIL conseiller communal et concierge de notre collège.

Afin d'honorer la mémoire de ces disparus, Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Ce soir, Madame la Présidente peut souhaiter la bienvenue à sept nouveaux-nés : Elyn AVIOLAT, Leart JASHARI, Emeric BAUME, Maëlle MERITIER, Tim OPPLIGER, Evan MARSDEN et Dimitri CHRISTOFORIDIS.

Félicitations aux heureux parents.

2.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS 13/2002
Demande de cautionnement par les communes partenaires de l'emprunt
nécessaire aux travaux d'agrandissement des installations de la « SA Compost
Chablais Riviera » à Villeneuve, au lieu dit « En Jaquetan »

Monsieur Christian HOSSMANN, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission qui relève plusieurs points importants et propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Mademoiselle Aurélie LIETTA, rapporteur pour la commission des finances, nous lit son rapport également favorable.

La parole n'est pas demandée et le préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité moins 1 avis contraire et 1 abstention.

3.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS 14/2002
Arrêté d'imposition pour l'année 2003

Mademoiselle Aurélie LIETTA, rapporteur, nous communique le rapport favorable de la commission des finances qui relève toutefois que la validité de l'arrêté d'imposition est limitée au 31 décembre 2003.

La discussion est ouverte, mais n'est pas utilisée. Le préavis soumis au vote est accepté à l'unanimité.

4.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS 15/2002
Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin présentée par
Monsieur Joël SAINTLOS

Le rapport de la commission fait partie intégrante du préavis remis à chaque conseiller et nous passons directement aux conclusions de ce préavis qui sera voté au bulletin secret. Madame PAVILLARD précise que le vote s'exprime par un OUI, un NON ou un BLANC.

La séance est suspendue pour permettre le dépouillement qui donne le résultat suivant :

OUI 32 NON 2 BLANC 1

La demande d'agrégation est acceptée avec nos félicitations à ce nouveau citoyen excusé ce soir pour raisons de vacances.

5.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU RAPPORT NO 1/2002
Réponse à la motion de Madame Viviane PAVILLARD concernant les panneaux de
signalisation et d'information

Monsieur José CRESPO, rapporteur, nous communique le rapport favorable de la commission qui relève toutefois que la Municipalité fera tout son possible afin que le panneau d'information à l'entrée du village soit posé pour cet hiver et qu'elle assurera sa mise à jour. La commission propose d'accepter la réponse de la Municipalité et de classer la motion.

La parole n'est pas demandée et le rapport est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

6.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU RAPPORT NO 2/2002 Réponse à la motion de la Commission des finances demandant à la Municipalité d'étudier la rénovation et la nouvelle affectation du bâtiment le Verger, ainsi que les aménagements extérieurs

En remplacement de Madame Evelyne TISSOT, rapporteur, Monsieur Patrick BLATTI nous communique le rapport favorable de la commission qui souhaite que la Municipalité envisage la création d'une cour de récréation, pour le bâtiment Belmont, dans les plus courts délais.

La discussion est ouverte et Monsieur BLATTI demande instamment, pour des raisons de sécurité, que de brefs délais soient impérativement respectés.

Monsieur Philippe LIETTA, Municipal, précise que la réalisation de la cour est prévue pour 2005. Vu les dépenses supplémentaires engendrées par Etacom en particulier, la Municipalité est contrainte de respecter le budget.

Monsieur Jean-Robert NEVEU a constaté que les grands élèves sont souvent sur la route et demande s'il n'est pas possible que les grands utilisent la même cour que les petits.

Monsieur LIETTA relève que les grands préfèrent garder leur indépendance, mais cette possibilité peut être étudiée.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close. Le rapport soumis au vote est accepté à la majorité moins 1 abstention.

7.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Local du service du feu : Monsieur Patrick NEGRI, Municipal, nous informe qu'un deuxième projet est à l'étude actuellement avec le bâtiment abritant le garage « Ahrendt ». Une communication sera faite prochainement au Conseil communal.

Manège : Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal, revient sur le problème soulevé lors d'un précédent conseil concernant la construction d'un nouveau manège. Etant donné la nature du terrain de l'emplacement actuel, il avait été demandé à la Municipalité de trouver un nouvel endroit. Ce problème pourrait être solutionné avec le terrain situé à la place des Feuilles, propriété de la Commune. Le plan partiel d'affectation de cette région permettrait cette réalisation d'entente également avec le Service d'aménagement du territoire. Emanant d'une initiative privée, une étude est en cours pour l'implantation d'un manège à cet endroit. Monsieur UDRIOT nous communique également que la Municipalité a repris contact avec l'ECA qui assure que les subsides, promis à la suite de l'ouragan « Lothar », sont toujours d'actualité, même si la construction devait provenir d'une initiative privée.

8.- INTERPELLATIONS

Aucune interpellation

9.- MOTIONS

Aucune motion reçue

10.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Concernant le local du service du feu, Monsieur Jean-Robert NEVEU demande si le projet « Duperret » est abandonné et s'inquiète également de la durée des études.

Monsieur NEGRI, Municipal, précise que le projet Duperret n'est pas abandonné pour l'instant. Les deux projets sont à l'étude, une décision pourra être prise lorsque ces derniers seront chiffrés.

Madame PAVILLARD passe la parole à Monsieur Claudy PERNET et lui demande s'il a une information concernant la commission chargée de contrôler le suivi de l'équipement touristique en vue d'un enneigement mécanique.

Monsieur PERNET précise que des tractations sont en cours et que la commission laisse agir la Municipalité. De plus amples renseignements seront fournis au prochain conseil.

Monsieur Max KNECHT s'inquiète du nombre croissant de renards qui traînent dans le village et demande que la Municipalité intervienne auprès du garde-chasse.

Madame Gaby GUIGNARD remercie la Municipalité qui a accédé rapidement à sa demande concernant la pose d'un panneau « attention enfants » à l'entrée du hameau de Crettaz.

Monsieur Jean-Martin STOLL apporte une remarque concernant le projet de construction d'un manège à la place des Feuilles. A l'époque, il avait pris contact avec un ami qui l'avait mis en garde contre le danger existant pour les chevaux d'implanter un manège à proximité d'un hélicoptère.

Monsieur STOLL propose à la Municipalité d'intervenir auprès de la Société du Gaz concernant son dépôt situé sur le Corbelet. Ce bâtiment est vétuste et Monsieur STOLL demande que cette construction soit entretenue convenablement ou détruite. Cette dernière option permettrait d'aménager à cet endroit une petite place de jeux pour enfants avec quelques bancs. Un tel projet serait apprécié des nombreux promeneurs empruntant ce chemin.

Monsieur Jacques MANIGLEY demande à la Municipalité ce qu'il est envisagé de faire pour améliorer l'éclairage public de la route des Ormonts, à l'entrée du village. Suite à la fermeture des deux établissements publics, ce tronçon est sinistre et pas très accueillant. Il demande si une solution pourrait être trouvée avant la saison d'hiver.

Monsieur PERNET s'inquiète de la nouvelle affectation de l'hôtel « Belvédère ». En effet, ce bâtiment est loué, mais il est toujours vide.

Monsieur le Syndic nous informe que cet établissement devrait abriter une école hôtelière chinoise. Des problèmes administratifs existent avec le Département Fédéral des étrangers depuis 6 mois. Les jeunes doivent avoir des connaissances suffisantes pour obtenir des visas et

de plus un permis à l'année n'a pas encore été délivré à Monsieur GAO. On constate que la politique d'accueil est loin d'être facile, mais il semble que les tractations commencent à se développer.

Monsieur PERNET demande si les brevets ou certificats qui seront délivrés dans cette école seront bien reconnus et Monsieur le Syndic répond par l'affirmative.

Monsieur José CRESPO demande ce qu'il est advenu de la benne qui a séjourné quelques temps près du restaurant « Le Chasseur ».

Monsieur le Syndic relève que cette benne a été déposée à cet endroit suite certainement à un excès de zèle du transporteur. Connaissant les problèmes financiers de Monsieur LANGE, on pouvait s'attendre à ce que ce dernier ne soit pas en mesure d'honorer la facture. Afin de pouvoir liquider cette affaire, la Municipalité a proposé au transporteur de verser un montant de Fr. 500.--, le solde étant à sa charge.

Suite à une deuxième question de Monsieur CRESPO concernant la carcasse d'une caravane qui se trouve plus bas que la manège, Monsieur le Syndic l'assure qu'elle va disparaître prochainement.

Monsieur CRESPO relève aussi que les tas de bois, entreposés près du manège, sont entassés dangereusement et Monsieur le Syndic l'informe que les ordres ont déjà été transmis pour y remédier.

Monsieur STOLL demande quelle suite a été donnée au recours de la condamnation dont a été l'objet Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI.

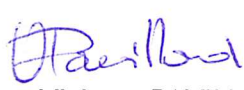
Monsieur LOMBARDI l'informe que le recours a bien été déposé. Malheureusement, suite à une erreur de la secrétaire de l'avocat, ce recours a été déposé avec un jour de retard, il n'a donc pas pu être pris en compte.

La parole n'est plus demandée et Madame PAVILLARD clôt la discussion. Elle nous communique que le prochain conseil aura lieu vraisemblablement la 3^{ème} semaine de décembre. D'autre part, elle nous invite à faire valoir nos droits de citoyen pour les prochaines votations fédérales et cantonales qui nous appelleront aux urnes le 24 novembre prochain.

Madame Viviane PAVILLARD remercie Mesdames et Messieurs les conseillers pour leur attention et la Municipalité pour sa présence et précise encore que notre Greffe municipale distribuera le budget 2003 à la sortie. Comme annoncé au début, elle nous invite à nous déplacer au restaurant pour partager le verre de l'amitié.

Madame la Présidente clôt cette assemblée et lève la séance à 20h15. Elle souhaite à chacun bonne fin de soirée et un bon retour à Leysin.

Leysin, le 17 novembre 2002

Pour le Conseil Communal :
 La Présidente :  Viviane PAVILLARD
 La Secrétaire :  Solange FORESTIER

